



Est-ce que j'ai résidé habituellement en france depuis plus de 10 ans ?

Par **Mustapha1**, le **08/02/2024** à **22:00**

Bonsoir,rrnrnJe suis tunisienrrnrnJe suis actuellement sur AngersrrnrnJe suis entré en France le 9 septembre 2012 avec un visa long séjour valantrnrntitre de séjour mention "étudiant" pour une période d'un anrrnrnLa préfecture m'a toujours renouvelé mon titre de séjour jusqu'au mois dernrrnnovembre 2017rrnrnEntre le 9 septembre 2012 et novembre 2017, j'avais le titre de séjour étudiant.rnrnEntre le 23 janvier 2015 et le 27 aout 2015 (7mois et 4 jours), j'étais enrnrnTunisie parce que j'étais malade et à l'époque j'avais le titre de séjour étudiantrnrnet depuis le 24 aout 2016, je n'ai jamais quitté le territoire français.rnrnEst-ce que j'ai résidé habituellement en France depuis plus de 10 ans ?rrnrnSachant que dans l'article 7 ter de l'accord franco-tunisien 1988 modifié:rrnrnReçoivent de plein droit un titre de séjour renouvelable valable unrrnrnan et donnant droit à l'exercice d'une activité professionnelle dans lesrrnrnconditions fixées à l'article 7:rrnrn-Les ressortissants tunisiens qui à la date d'entrée en vigueur de l'accordrrnrnsigné à Tunis le 28 avril 2008 justifient par tous moyens résiderrnrnhabituellement en France depuis plus de 10 ans, le séjour en qualitérnrnd'étudiant n'étant pas pris en compte dans la limite de cinq ansrrnrnMerci de vos réponses